



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUIOLS
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 09 OCTOBRE 2017**

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Geneviève DEJEAN, Flavie TALOU-JAFFRENNOU, Claude MERLI, Yasmina LOISEAU, Jean OLLER, Michèle BERGOUGNOUX.

Absents Excusés : Jean-Louis SATTLER, Thierry POUZERGUES, Anne-Sophie GABET, Thierry DELTHEIL,

Absent : Pierre BORJON,

Secrétaire de séance : Yasmina LOISEAU

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 août 2017

Après lecture, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 août 2017 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents, sans observation.

Finances : Décisions Modificatives budgétaires

- ❶ La Commune d'Aujols a acheté une tondeuse avec la commune de Laburgade. Il y a donc une recette de 1 000€ en investissement pour la participation de 50% de Laburgade. Après étude des différents comptes cette somme pourra être affectée à l'église pour le paratonnerre ou pour les travaux du cimetière en fonction des besoins.
- ❷ Le compte du CCAS a été clôturé. L'excédent bénéficiaire de 1 541.05€ va être intégré au budget général de la commune. Sur cette somme 450.00€ seront affectés au compte 678 et le solde soit 1091.05€ au compte 6413 personnel non titulaire.
- ❸ Modification d'une écriture comptable : Il convient de prendre une décision modificative selon la proposition suivante : la recette de 1 400€ perçue sur le compte 74751 est à affecter au compte 1346 (programme de la voirie communale).
- ❹ Modification d'une écriture comptable : Il convient de prendre une décision modificative selon la proposition suivante :

Dépense d'investissement (compte 2312) pour +624.00€

Recette d'investissement (compte 2312) pour +624.00€

Délibération : Le conseil municipal approuve les décisions modificatives ci-dessus à l'unanimité.

SDAIL

L'intervention du SDAIL pour le cimetière initialement chiffrée en 2016 à 1 405 € est portée à 1 481 € suite à la révision des coûts salariaux pour l'année 2017. Cette modification fait l'objet d'un avenant au contrat signé pour la conduite d'opération des travaux du cimetière.

Délibération : Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'avenant au contrat signé avec le SDAIL

Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne

Pour les travaux du PLUI en cours, il est nécessaire de désigner les membres qui siégeront au sein des commissions de travail.

Le titulaire à la commission urbanisme de la Communauté de communes qui avait été désigné au début de la mandature ne pourra siéger compte-tenu de ses obligations professionnelles. En conséquence il convient de nommer au autre membre titulaire à la commission urbanisme, auquel il conviendra d'adjoindre un suppléant.

Les modalités de collaboration prévues dans le PLUI prévoient également la désignation d'un membre référent qui ne soit pas le maire.

Sont désignés :

- Geneviève DEJEAN titulaire à la commission urbanisme de la CCPLL en remplacement de Jean Louis SATTLER
- Jean OLLER est désigné suppléant de la commission urbanisme.
- Claude MERLI est désigné référent du PLUI

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation des membres. Ci-dessus

Eclairage Public : extinction de certains points lumineux

Suite à la consultation de la population et à la réunion publique du 29 septembre dernier, il est proposé les horaires suivants pour une période d'essai d'un an :

- Du 16 mai au 15 septembre : 23h30 – 6h00
- Du 16 septembre au 15 mai : 22h00 - 6h00

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'extinction des points lumineux aux horaires ci-dessus.

Cimetière et columbarium : Mise en place d'un groupe de travail pour l'élaboration du règlement

Claude MERLI, Thierry POUZERGUES, Michèle BERGOUGNOUX et Geneviève DEJEAN participeront à la réunion d'information sur la législation funéraire. Ils constitueront le groupe de travail en charge de l'élaboration du futur règlement du cimetière et du columbarium.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas remettre une croix sur le nouveau portail en vertu de l'obligation de neutralité de la Loi de 1905.

QUESTIONS DIVERSES

- **Les ralentisseurs** de la route de l'école ont été reçus. Il faut planifier une date pour la pose
- **Terrains des Groupatières** : il semblerait que certains terrains ne soient pas viabilisés, il est nécessaire de faire la vérification pour répondre à d'éventuels acquéreurs.
- **Le jour de la nuit** : un arrêté municipal fermera la voie communale depuis la salle des fêtes jusqu'à la route de Cremps.
- **Container de la cantine** : pour faciliter le nettoyage et l'entretien des bacs alimentaire et des containers, il est proposé de changer le mitigeur de l'évier et l'acquisition d'une douchette.
- **Syndicat de l'Iffernet** : le réseau d'adduction d'eau potable mesure 285.1 km. Le prix du mètre cube est de 2€ pour un usager consommant 120m³. Le rendement du réseau est de 66% (34% de perte). Chaque année 1.097km sont renouvelés pour lutter contre les fuites.